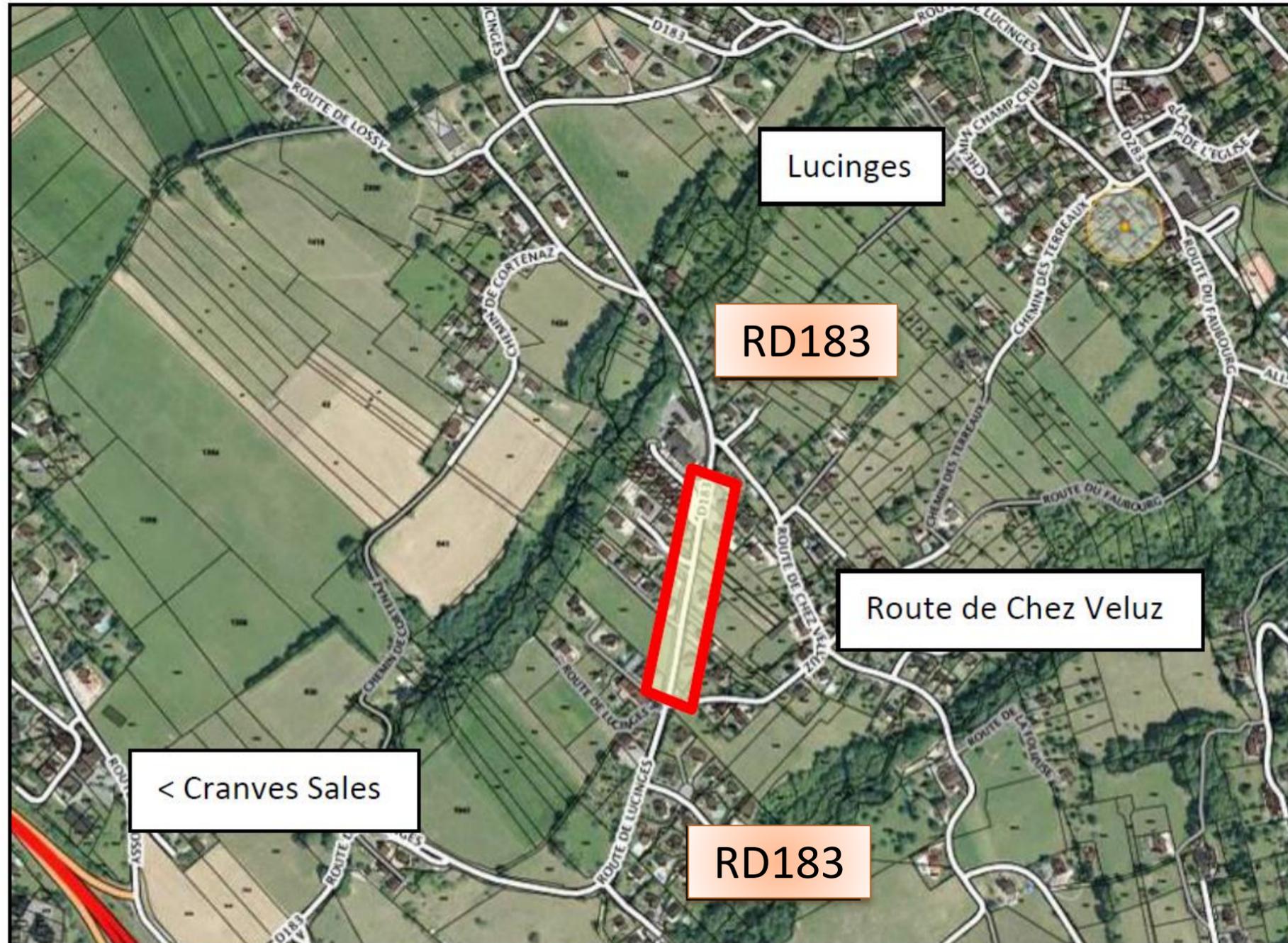


**AMÉNAGEMENT DE LA RD 183**





# CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'OPERATION

La Commune de Lucinges souhaite aménager la Route départementale 183 entre les deux carrefours avec la Route de Chez Veluz.

Cette opération s'inscrit dans une étude globale sur la RD 183 en aval du Chef Lieu, entre la limite de commune de Cranves-Sales et l'entrée du hameau de Chez Dégradaz où un plateau surélevé vient d'être réalisé.

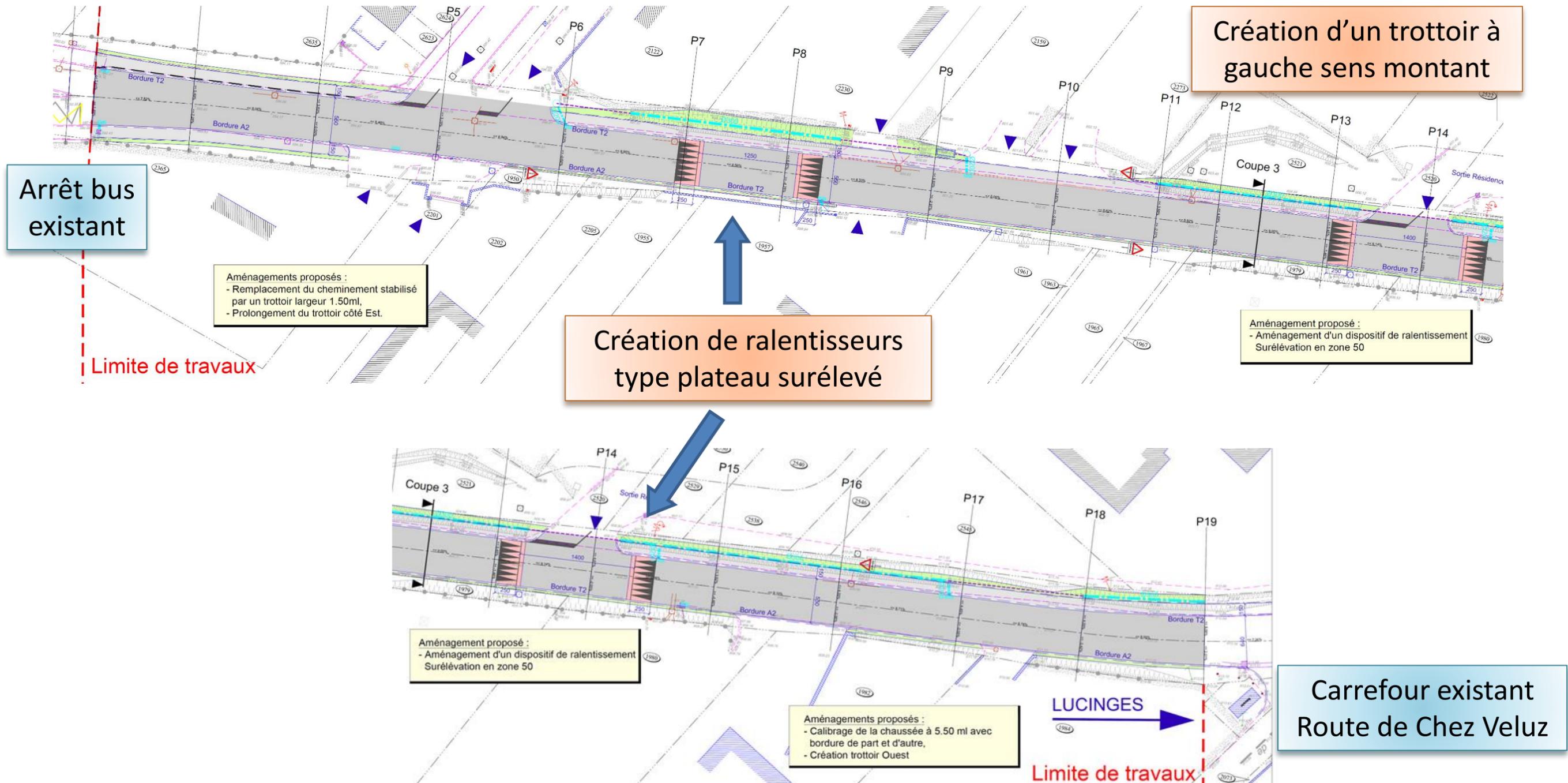
L'objectif de l'opération est l'amélioration de la sécurité sur ce tronçon de la RD 183. Le ralentissement des véhicules sera nécessaire sur l'ensemble des secteurs, ainsi que la prise en compte des besoins en cheminement piétons et l'aménagement, à terme, d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif.

Les aménagements prévus sur ce premier secteur de « Chez Veluz » portent sur un linéaire d'environ 240 mètres. Ils consistent principalement en :

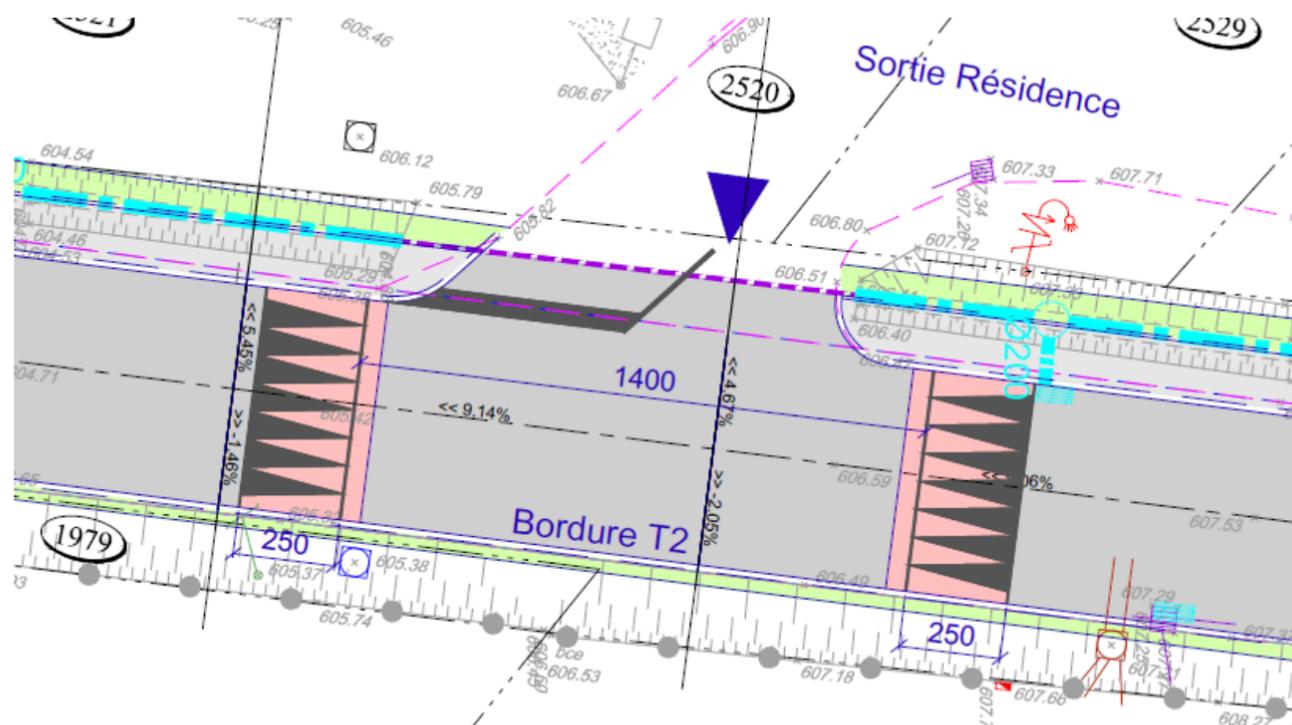
- le recalibrage de la voie à 5.50 m en section courante ;
- la reprise du tapis de la chaussée existante ;
- la création de deux surélévations de chaussée pour le ralentissement ;
- le busage du fossé et la mise en place d'un trottoir à l'Ouest sur tout le linéaire des travaux et d'un trottoir à l'Est sur environ 31 ml en prolongement de l'arrêt bus.

# PRESENTATION DU PROJET

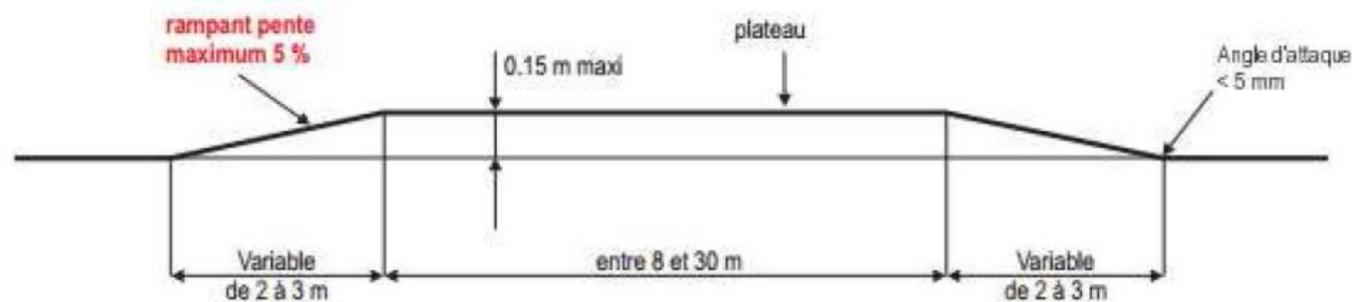
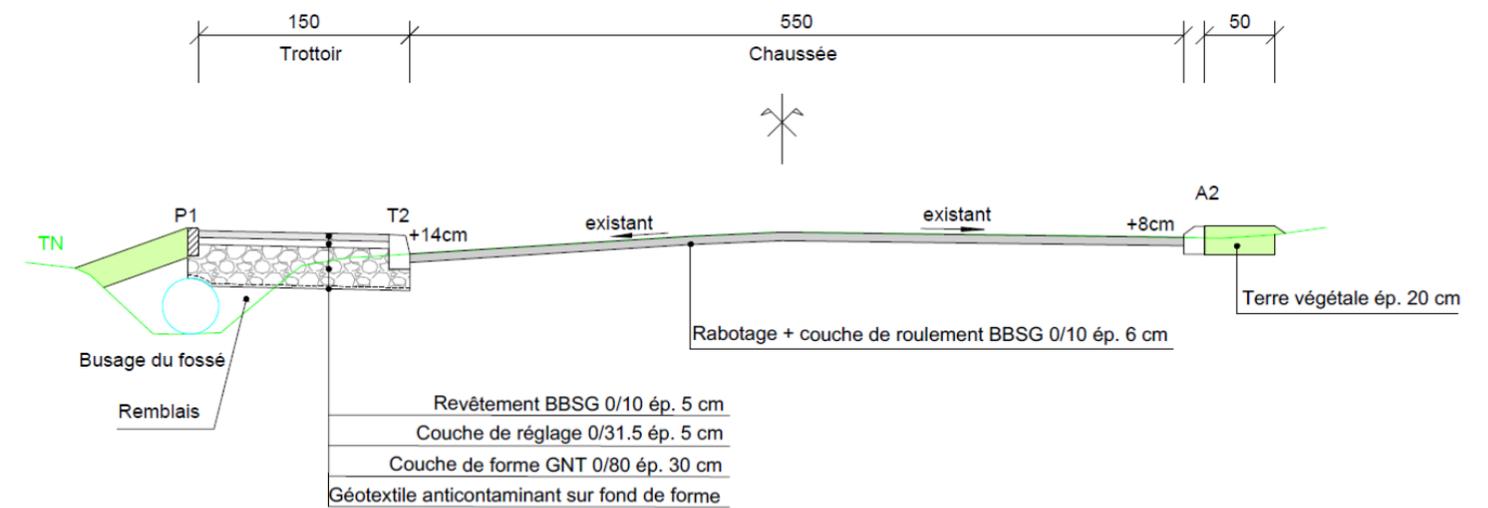
## AMÉNAGEMENT DE LA RD 183



Ralentisseur type plateau surélevé



Coupe type voirie





# GESTION DE LA CIRCULATION PENDANT LES TRAVAUX

## 1- TRAVAUX SOUS CIRCULATION :

La majorité des travaux sera réalisée sous alternat de circulation géré par feux tricolores, les travaux commenceront par le busage du fossé et la réalisation du trottoir coté Ouest, puis par la bordure côté Est.

Ensuite le tapis d'enrobés sera réalisé sur 2 jours, un pour le rabotage et l'autre pour l'application des enrobés.

## 2- CONTRAINTES DE CIRCULATION SUR LE CHANTIER :

Les accès riverains devront être rétablis en dehors des heures d'activité du chantier. En outre, les services de secours devront pouvoir accéder ponctuellement à l'ensemble des propriétés riveraines ne pouvant être desservies par un autre accès. Une astreinte sera mise en place si nécessaire et les coordonnées de la personne en charge de cette dernière devront être communiquées à tous les services compétents.

La circulation des transports scolaires devra être assurée.

## 3- ITINERAIRE DE DEVIATION :

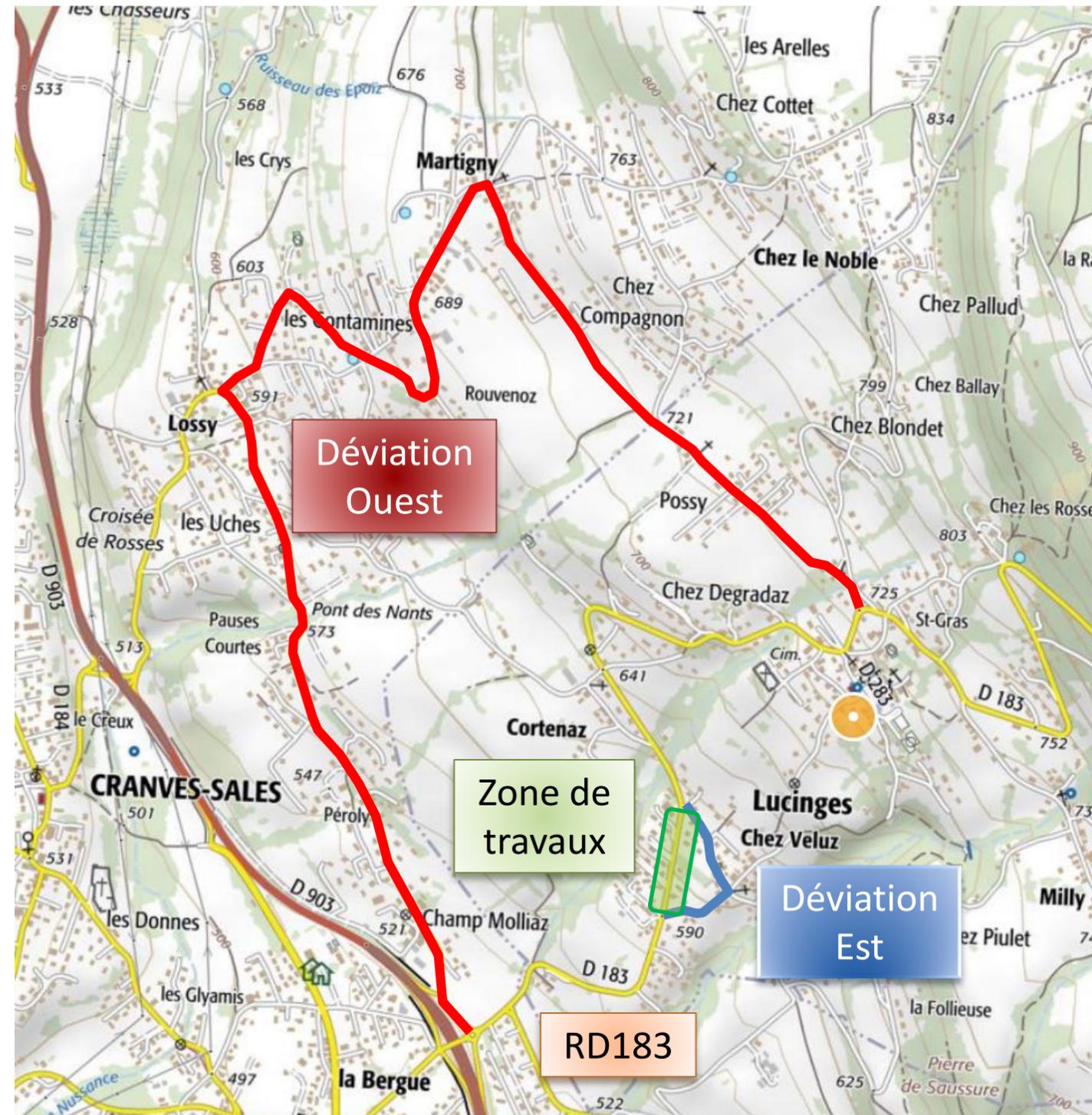
Pour la phase de réfection du tapis d'enrobés sur 2 jours, une déviation devra être mise en place ponctuellement, les itinéraires de déviation envisagés sont à l'Ouest pour les véhicules lourds et à l'Est pour les véhicules légers, selon plan page suivante :



### ITINERAIRES DE DEVIATIONS :

- A l'Ouest pour les véhicules lourds, via le hameau de Lossy (Route de Lossy, Route de Martigny et Route de Possy) ;

- A l'Est pour les véhicules légers, via la Route de Chez Veluz, mais avec des contraintes de largeur de chaussée et de girations minimales (alternat à prévoir).



# COÛT DES TRAVAUX



Désignation	Total HT
01 - PRIX GENERAUX	5 738,00 €
02 - TRAVAUX PREPARATOIRES	4 265,50 €
03 - TERRASSEMENTS - COUCHE DE FORME	12 784,70 €
04 - TRAVAUX DE RESEAUX	25 557,95 €
05 - BORDURES ET MACONNERIES VRD	32 190,08 €
06 - REVÊTEMENTS	41 668,85 €
07 - SIGNALISATION HORIZONTALE, VERTICALE	6 305,74 €
08 - ESPACES VERTS	4 542,30 €
<b>Montant total hors taxes des travaux VRD :</b>	<b>133 053,12 €</b>
T.V.A 20 % :	26 610,62 €
<b>Montant total T.T.C des travaux VRD :</b>	<b>159 663,74 €</b>





**FIN DE LA PRÉSENTATION**

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**

